



Digne-les-Bains, le 17 janvier 2020

## 88<sup>ème</sup> Rallye MONTE CARLO

Le 88<sup>ème</sup> Rallye Monte Carlo, organisé par l'Automobile Club de Monaco, traversera le département des Alpes-de-Haute-Provence **les jeudi 23 janvier, vendredi 24 janvier et samedi 25 janvier 2020.**

Sur les trois jours d'épreuve, les véhicules traverseront les 41 communes suivantes : *Aiglun, Annot, Aubignosc, Barrême, Bayons, Bellafaire, Château-Arnoux-Saint-Auban, Chateaufort, Chaudon-Norante, Clamensane, Digne-les-Bains, Entrages, Entrevaux, Ganagobie, Gigors, La Bréole, La Brillanne, La Motte-du-Caire, Le Castellet, Le Castellet-les-Sausses, Le Chaffaut-Saint-Jurson, Lurs, Malijai, Mallemoisson, Monfort, Moriez, Nibles, Oraison, Peipin, Peyruis, Puimichel, Saint-André-les-Alpes, Saint-Benoît, Saint-Julien-du-Verdon, Saint-Martin-les-Seyne, Salignac, Selonnet, Sisteron, Turriers, Valernes, Vergons.*

**Les concurrents disputeront dans le département les six épreuves spéciales ci-après :**

### **LE JEUDI 23 JANVIER :**

♦ **Épreuve Spéciale n°01** sur une distance de 17,47 km au **départ de MALIJAI à 20h38** (panneau « La Molière »), sur la RD 8 puis la RD 12 avec une **arrivée à PUIMICHEL**

♦ **Épreuve Spéciale n°02** sur une distance de 25,49 km au **départ de BAYONS à 20h38** sur la RD 1 puis emprunte les RD 951A, RD 951, RD 301, RD 1 et RD 210 avec une **arrivée à BREZIERES (05)**

### **LE VENDREDI 24 JANVIER :**

Les concurrents enchaîneront une boucle comportant **deux épreuves spéciales**, ayant le même parcours à deux reprises.

♦ **Épreuves Spéciales n°03-06** sur une distance de 20,02 km au **départ de CURBANS à 8h36 et à 13h54** sur la RD 554, RD 854 et RD 4 avec **une arrivée à VENTEROL.**

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

[www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr](http://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

### **LE SAMEDI 25 JANVIER :**

Les concurrents enchaîneront une boucle comportant **deux épreuves spéciales**, ayant le même parcours à deux reprises.

♦ **Épreuve Spéciale n°10-12** sur une distance de 20,73 km au **départ de LA BREOLE à 10h56 et à 15h26** sur la RD 7 puis RD 900C, RD 1 puis RD 900 C avec **une arrivée à SELONNET**.

Afin de respecter les règles de sécurité, **les routes concernées par ces épreuves spéciales seront fermées à la circulation trois heures avant le départ de la première voiture et deux heures avant pour les riverains.**

Les routes seront ré-ouvertes deux heures après le passage de la dernière voiture.

**Le préfet appelle tous les spectateurs et riverains à la vigilance** et à la responsabilisation pour qu'il n'y ait pas d'accident. Ils devront notamment respecter impérativement **la signalisation du parcours** et des **zones interdites aux piétons**.

Les forces de l'ordre et les services d'incendie et de secours seront mobilisés au cours de ces trois jours à des niveaux importants.

Une cellule de suivi (COD) sera activée en préfecture le jeudi, vendredi et samedi.

**S'agissant des épreuves de nuit, il est fortement recommandé au public de se munir d'éclairage, de vêtements chauds et de chaussures adaptées aux terrains accidentés.**

**Rappel :** Il est **interdit de tronçonner et scier les végétaux** en bord des routes et dans les secteurs boisés aux alentours.

- Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence

www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr